

ALLOCUTION



par l'honorable Hugh Segal
Sénat du Canada



PRÉSENTÉ AU COLLOQUE
Le fédéralisme, le Québec et
les minorités francophones du Canada

Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario) Canada
9 au 11 mars 2006

Version préliminaire / Ne pas citer



Mesdames et messieurs, chers amis, c'est un grand plaisir pour moi de me retrouver parmi vous – à l'Université d'Ottawa – pour ouvrir ce colloque, qui traite de questions fondamentales à l'identité canadienne et à l'avenir du pays.

Comme vous le savez sûrement, je suis un fier ancien de l'Université d'Ottawa – que l'on surnomme l'université canadienne. Ce sont des colloques comme celui-ci qui démontrent que cette appellation est plus qu'un simple slogan. Notre université prend son rôle pancanadien au sérieux, et nous en sommes tous reconnaissants.

Avant de commencer, j'aimerais remercier le Centre de recherche en civilisation canadienne-française et la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques d'avoir organisé cet événement et de m'avoir invité à prononcer la conférence d'ouverture.

Les thèmes du colloque – le fédéralisme, le Québec et les minorités francophones – n'auraient pas pu mieux être choisis, étant donné l'actualité des derniers temps.

D'une part, la remontée du Parti conservateur du Canada dans les intentions de vote des Québécois au cours de la plus récente campagne électorale et l'élection de dix députés conservateurs le 23 janvier dernier en ont surpris plusieurs. Sur la force de l'idée d'un fédéralisme d'ouverture, le premier ministre Harper a réussi là où personne ne le voyait gagnant.

Comme l'expliquait si bien Chantal Hébert dans une chronique du Toronto Star durant la campagne, la popularité des « Bleus » et de leur engagement à un fédéralisme d'ouverture est signe que la seule idée plus porteuse que la souveraineté demeure celle du fédéralisme engagé et souple.

De l'autre côté, l'actualité récente du côté des communautés francophones hors-Québec – ici même dans la région – est moins rose. À titre d'exemple, les manchettes des derniers mois ont mis en lumière les troubles de plusieurs institutions franco-ontariennes : du déclin de l'ACFO (Association canadienne-française de l'Ontario) à la faillite surprise du Festival franco-ontarien à la mise en tutelle de Francoscénie et la fermeture prochaine du CAFO, les nouvelles récentes ne peuvent donner espoir aux francophones de la région qui voient leurs acquis mis en péril.

Certainement, le portrait n'est pas tout noir. En novembre dernier, l'AFO est née des cendres de l'ACFO. Une équipe veille à la relance du Festival. Et Francoscénie semble se redresser sur le plan financier. Mais mis ensemble, ces événements soulèvent des questions importantes quant à la solidité des institutions francophones hors-Québec., du moins de l'Ontario français.

Pour en revenir aux thèmes du colloque, donc, il me semble que nous nous réunissons pour discuter de ces questions à un moment dans notre histoire où le fédéralisme et les aspirations du Québec évoluent dans le même sens, mais où les communautés francophones peuvent réfléchir quant aux bénéfices du fédéralisme à leur épanouissement, ainsi qu'au rôle du gouvernement fédéral pour soutenir leur développement.

La question de la langue remonte jusqu'à bien avant la Confédération, et demeure fondamentale à l'expérience canadienne. Au moment de la signature du pacte fédéral de 1867, les journaux du Canada anglais décrivaient la Confédération comme étant la naissance d'un nouveau pays formé de quatre provinces égales dans une relation fédérale. Au Québec, les journaux de l'époque décrivaient ce nouvel accord comme étant la libération du Québec du fardeau de l'ancienne « Province of Canada » ou les pressions démographiques constituaient une menace réelle à la survie du fait français au Canada.

Cette idée d'association confédérale du Bas Canada en permettant à ce territoire à majorité francophone de devenir une province quasi - autonome ayant l'exclusivité des compétences et la souveraineté dans certains domaines au sein d'une entente confédérale est essentielle à notre pleine compréhension du génie de la Confédération et du type de fédéralisme envisagé par MacDonald et Cartier.

L'histoire du Canada depuis 1867 ne fait qu'accentuer l'importance de la dualité linguistique à notre identité.

Il y a quelques années, l'Institut de recherche en politiques publiques publiait un ouvrage intitulé « As I Recall... Si je me souviens bien » qui analysait les perspectives différentes des deux communautés linguistiques face aux grands événements de notre histoire commune. Que ce soit face à la conscription, aux droits linguistiques dans les écoles du Manitoba, à la création de Radio-Canada, au financement de nos systèmes de pensions, ou au contrat d'entretien des CF-18, les anglophones et francophones du Canada n'ont pas eu la même réaction au même événement à l'époque, et n'en gardent pas le même souvenir aujourd'hui. Il est toujours dangereux de généraliser – surtout lorsqu'on est entouré d'universitaires – mais ce que je retiens de ces analyses est que, dans la plupart des cas, le Canada anglais a cherché à mettre en commun et le Québec a cherché à se mettre à part. Dans les deux cas, les communautés étaient animées par des objectifs tout à fait légitimes, mais il n'en est pas moins que le fédéralisme a permis au Québec de préserver sa capacité d'agir et, dans une certaine mesure, de limiter la portée du gouvernement fédéral sur son territoire. Certains diront tout de suite que le pouvoir de dépenser a permis à Ottawa d'en faire bien plus qu'il ne le devrait, mais reste que les instruments du fédéralisme ont permis au Québec de créer un modèle d'état qui lui est propre.

Cette relation Canada-Québec est à la base non seulement de notre pacte confédéral, mais est aussi la pierre angulaire de notre infrastructure sociale et économique. Elle nous aide donc non seulement à comprendre notre passé mais aussi à mieux dessiner notre avenir.

Cela dit, le fait français ne s'arrête pas à la frontière du Québec. Pour assurer le plein essor de la langue française en Amérique du Nord, il faut donc miser sur plus que la capacité du Québec de diriger son propre destin, virtuel – avec les instruments requis. L'obligation du gouvernement fédéral envers les minorités francophones du pays demeure donc une responsabilité première pour Ottawa.

Le « fédéralisme d'ouverture » du premier ministre Harper doit donc à la fois répondre aux aspirations nationales du Québec au sein du pays multinational que l'on nomme Canada, mais aussi aux besoins des communautés francophones de partout au pays qui ne peuvent survivre dans le simple cadre provincial. Si l'essor du français est un idéal pour le Canada dans son ensemble, le fédéral doit trouver des moyens d'appuyer ces communautés – financièrement, politiquement et culturellement – dans le plein respect des champs de compétence provinciale.

En ce qui a trait à la protection des droits des minorités et au développement des communautés, il est clair que le fédéralisme est un instrument plus efficace lorsque la minorité coïncide avec une frontière territoriale. Pour le Québec, il s'agit donc d'un instrument important. Cependant, dans le cas des minorités linguistiques, le fédéralisme peut même des fois nuire à leur développement en barrant la route au gouvernement fédéral.

Le défi, bien sûr, est d'identifier les façons dont le fédéralisme permet l'actualisation du projet québécois et l'épanouissement des communautés, tout en étant honnête par rapport à ces limites. Au cours des prochains jours, je vous invite à vous donner le défi d'être créatifs et ouverts à renouveler le fédéralisme canadien, peut-être même à considérer des modes de fédéralisme non-territorial qui pourraient mieux répondre aux besoins des minorités tout en respectant les aspirations du Québec. Je vous invite à échanger sur le rôle que pourrait jouer le Québec lui-même dans ce nouveau type d'arrangement.

En terminant, je me permets de trahir mes racines « Tory » en rappelant les propos de l'ancien Lieutenant Gouverneur de l'Ontario et Chancelier de l'Université de Toronto l'honorable Henri Jackman qui défendait toujours le rôle de la monarchie constitutionnelle dans le système politique canadien comme étant l'une des caractéristiques qui nous distinguaient le mieux des Américains. Il avait raison. Je me souviens que même Monsieur Parizeau avait laissé entendre qu'un Québec souverain pourrait demeurer membre du Commonwealth, et donc de garder à sa tête sa Majesté la Reine. Le système que nous avons hérité des Britanniques a été bon non seulement pour les Canadiens d'expressions anglaises, mais aussi pour le Québec et les communautés francophones partout au pays.

Cependant, il faut aussi ajouter au lancement de ce symposium que le fait français, le pouvoir d'agir de nos provinces – tout particulièrement le Québec – en est une autre garantie de la survivance d'un Canada indépendante. Quelle que soit la couleur de la formation politique au pouvoir à Ottawa, le plein respect de l'idée du fait française au sein de notre identité nationale doit être la priorité numéro un du gouvernement.

Cette idée fédérale, et la tolérance nécessaire à sa réalisation, ont défini le Canada moderne : bilingue, pluraliste, polyethnique, multinational, multiculturel. Elles ont façonné notre développement économique et social. Elles ont permis l'intégration d'une succession de vagues d'immigration des quatre coins du monde.

De l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique à la Déclaration canadienne des droits de Diefenbaker, au fédéralisme asymétrique de Pearson – au fédéralisme d'ouverture de M. Harper c'est ce qui a fait que nous sommes devenus qui nous sommes aujourd'hui. C'est ce qui fera que nous deviendrons, qui nous serons demain.

Merci.